



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcoursup - Entrée en IFSI - Étudiants pénalisés

Question écrite n° 21087

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants souhaitant accéder aux instituts de formation en soins infirmiers et qui ont suivi une année de préparation. Présentée le 5 juillet 2018, la réforme de l'accès à la formation des étudiants en soins infirmiers, avec la suppression du concours, doit entrer en vigueur à la rentrée 2019. Le nouveau dispositif d'admission en Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) prévoit désormais le dépôt des vœux formulés par les étudiants sur Parcoursup et une admission sur dossier. Lors de la présentation de cette réforme, les étudiants ayant suivi une formation de préparation au concours d'entrée avaient été assurés d'un examen « de la prise en compte et de la valorisation » de cette année de formation pour bénéficier des meilleures conditions d'accès aux IFSI, ainsi que de procédures d'examen des dossiers « harmonisées au niveau national, par chaque regroupement d'IFSI ». Dans les faits, depuis la saisine de leurs vœux sur Parcoursup, la majorité des étudiants ayant réalisé une année de formation à la préparation du concours d'accès aux IFSI en 2018-2019 sont systématiquement pénalisés par rapport aux bacheliers sortants. La mise en place brutale de Parcoursup pour l'accès des étudiants en IFSI a eu pour conséquence de placer directement deux classes d'âge en concurrence, les bacheliers sortants et les bacheliers ayant effectué leur année de préparation, avec quelques 100 000 demandes pour les 31 000 places offertes en formation et réparties dans 326 instituts. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour répondre rapidement à l'injustice subie et à l'absence manifeste de respect, dans l'examen des dossiers de candidatures, des engagements pris envers les étudiants ayant suivi une année de préparation.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21087

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6033

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)